

Image not found or type unknown



Transcription d'un acte de mariage

Par **nany100**, le **11/10/2008** à **22:55**

bonjourrnje vien d'aprendre sur ce site que le CCM on doit la présenter au dossier de transcription,malheureusement le CCM je l'ai eu après une attente de 2 mois après je me suis marier,mon marie est un francais musulman,ensuite on a préparer le dossier de transcription qu on a déposé au consulat d'alger, mais au consulat on nous on rien dit sur le CCM ils ont même pas vérifier le dossier es qu'il est complet ou non ,ma question c'est esque je doit refaire un dossier de transcription et c'est a mon marie de le poster a nante,ou je fait quoi ,aider moi svp si qu'el qun d'entre vous a une reponse ,merci